



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture et communication : inventaire général

Question écrite n° 35597

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes du personnel de l'inventaire de la DRAC Languedoc-Roussillon, quant aux modalités de poursuite de leurs missions au regard du projet de loi relatif aux responsabilités locales. Aujourd'hui, si la conduite de l'inventaire est menée à l'échelon régional, sa méthodologie est définie au niveau national. De même, le « porter à connaissance » s'appuie sur un système informatique et documentaire complet, élaboré au fil du temps, tenant compte des dernières évolutions techniques, s'appuyant sur des normes et des standards avérés et maintenu par un personnel régulièrement formé dans un cadre national. Le personnel du service régional de l'inventaire s'inquiète donc de la préservation de cette nécessaire articulation entre l'échelon central, qui continuerait à définir la méthodologie et les normes et à en contrôler la mise en oeuvre, et les services décentralisés. Les personnels de ces derniers pourraient-ils continuer à bénéficier de filières de recrutement, de formations, et surtout d'une infrastructure technique et logistique leur permettant de rester en relation forte avec la cellule méthodologie ainsi qu'avec les autres équipes régionales, afin de poursuivre leur travail en conformité avec les normes scientifiques et techniques qui constituent aujourd'hui les fondements de l'inventaire général en tant que mission nationale de recherche ? Qu'advient-il également de la fonction de recherche scientifique qui dépasse largement le cadre régional et des liens avec les autres centres de recherche ? En conséquence, il lui demande de bien vouloir répondre à l'ensemble de ces interrogations.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35597

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1951

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)